



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 3 juillet 2018, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2  
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3  
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4  
Gilles Perron, conseiller au poste n°5  
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6  
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

#### 1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### 2. VALIDATION DE LA SÉANCE

#### 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no  
2018-114**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

#### 5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

#### 5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

### 6. AFFAIRES REPORTÉES

#### 6.1 Autorisation de participation - Tournois-bénéfice de golf - Les Girouettes de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu une invitation pour Tournois-bénéfice de golf - Les Girouettes de Chute-aux-Outardes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Yoland Émond, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'inscription d'une équipe de quatre joueurs, pour un budget total de 300\$;
- ii. D'accorder une contribution financière de la municipalité pour un montant de 200\$ et demander à chacun des quatre joueurs inscrits une contribution personnelle de 25\$.

Rés. no  
2018-115



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2018-116**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 6.2 Demande de dérogation mineure 2018-001

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué 5 148 286, et est situé au numéro civique 8 rue du Bassin à Chute-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure a pour objet :

- i. les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la largeur maximale pour une entrée charretière, en zone résidentielle;
- ii. elle aurait pour effet d'autoriser l'agrandissement d'une entrée charretière à une largeur totale de 14 mètres, tandis que le règlement prévoit une largeur maximum de 7.5 mètres;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

**CONSIDÉRANT** que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

**CONSIDÉRANT** que l'avis public annonçant la présentation de la demande au conseil municipal pour décision indiquait que la demande serait présentée lors de la séance du 14 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** que le point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance du 14 mai 2018, étant donné que le CCU n'avait toujours pas statué sur la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder la dérogation mineure permettant d'autoriser l'agrandissement d'une entrée charretière à une largeur totale de 10 mètres, tandis que le règlement prévoit une largeur maximum de 7.5 mètres.

### 8. AFFAIRES COURANTES



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2018-117**

**Rés. no  
2018-118**

**Rés. no  
2018-119**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 8.1 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 26 juin 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 1 juin 2018 et le 26 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 47 chèques présentés pour un montant de 99 031.17 \$.

### 8.2 Acceptation de la démission de Carmen Quirion à titre de préposée aux espaces verts

Il est dument proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par M. Christian Malouin, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Carmen Quirion, occupant la fonction de préposée aux espaces verts, à compter du 27 juin 2018.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### 9.1 Nomination d'un maire suppléant

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 116 du code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire l'alternance dans l'attribution de cette fonction, à une fréquence de huit mois, et dans l'ordre des sièges qu'occupent les conseillers ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Christian Malouin au titre de maire suppléant, à partir du 3 juillet 2018 jusqu'à la séance ordinaire du 11 mars 2019.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2018-120**

**9.2 Occupation illégale du lot 5 148 337 et autres lots**

**CONSIDÉRANT** que le 9 avril 2018, la MRC de Manicouagan a informé la municipalité d'une problématique d'occupation illégale du lot 5 148 337 par les propriétaires des immeubles situés sur les lots 5148339, 5148338, 5148340, 5148336, 5148335 et 5148334;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires des lots énumérés utilisent illégalement le lot 5148337 à des fins de stationnement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander à la direction de la municipalité d'organiser une séance d'information entre les propriétaires touchés, les représentants de la MRC de Manicouagan et les représentants de la municipalité.
- ii. De faire rapport au conseil à la suite de la séance d'information pour la suite à donner au dossier.

**Rés. no  
2018-121**

**11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2018-122**

**12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.